

**Programme d'aide  
financière aux  
événements d'affaires  
2021-2022 (PAFEA)**



## LE PROGRAMME

Le programme d'aide financière aux événements d'affaires reflète la volonté de Tourisme Laval d'attirer de nouveaux congrès et événements dans le respect des normes sanitaires et de faire rayonner la destination en offrant un soutien financier et technique aux organisations. L'aide financière peut être accordée sous forme de subvention ou d'expertise technique.

## OBJECTIFS

Les demandes doivent contribuer au développement de Laval en :

- Augmentant le nombre de nuitées dans les hôtels
- Faisant connaître la destination (rayonnement)

## ADMISSIBILITÉ

- Les organismes publics ou privés, à but lucratif ou non;
- Le congrès ou l'événement doit se tenir à Laval pour la première fois ou y être tenu depuis plus de trois (3) ans;
- Le congrès ou l'événement qui garantit au départ par la signature d'un contrat la reconduction de ses activités pourra bénéficier d'une aide financière pour chacun de ses événements, et ce, pour un maximum de trois (3) ans;
- Le congrès ou l'événement doit générer un minimum de 50 nuitées dans un hôtel et inclure 100 participants (sur place);
- Le congrès ou l'événement doit faire l'objet d'une analyse des nuitées prévues ainsi que de mesures de suivi;
- Le formulaire de demande doit être dûment rempli et transmis à Tourisme Laval avant la confirmation de l'événement ou du congrès;
- L'aide financière doit faire l'objet d'un nouveau contrat, non-signé au moment de la demande.

### DÉPENSES ADMISSIBLES :

- Les paiements de droits, cachets, honoraires professionnels et autres frais reliés au congrès ou à l'événement qu'engage l'organisation;
- Les frais d'acquisition ou de location reliés au congrès ou à l'événement;
- Les dépenses en publicité reliées au congrès ou à l'événement.
- Remarque: Le montant des dépenses qui est remboursé exclut les taxes.

### DÉPENSES NON ADMISSIBLES :

- Les dépenses d'exploitation reliées au fonctionnement régulier de l'organisme, au versement de salaires réguliers, au financement de son service de dette ou au remboursement d'emprunts à venir;
- L'acquisition et la location d'équipement non reliées au projet.

## RÈGLE D'ATTRIBUTION

- L'aide financière sera accordée en fonction des sommes disponibles, de la qualité du projet, du budget présenté et des frais admissibles;
- L'aide financière sera accordée après la réalisation du projet;
- Un congrès ou un événement dont la tenue est assurée et signée pour trois années consécutives pourra bénéficier de l'aide pour ces trois éditions à condition d'en faire la demande au même moment;
- L'aide financière sera accordée selon une échelle de 1 000\$ à 5 000\$.

## OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

- Réaliser le projet dans le respect des normes sanitaires pour lequel il a obtenu l'aide financière;
- Mentionner la contribution de Tourisme Laval, quel que soit le médium utilisé par l'organisme (publicité, conférence de presse, reportage, publication, affiche, dépliant, programme, etc.);
- Se conformer, le cas échéant, aux conditions d'utilisation de la subvention;
- Aviser promptement le représentant de Tourisme Laval et responsable du fonds dédié et obtenir son approbation relativement à tout changement aux objectifs, à l'échéancier ou à tout autre aspect du projet pour lequel une aide financière lui a été accordée;
- À défaut de respecter les conditions de l'aide financière, l'organisme s'engage à rembourser en partie ou en totalité le montant accordé. Des mesures de performance seront déterminées au moment de l'entente et après la tenue du congrès ou de l'événement;
- Afin que Tourisme Laval puisse valider l'atteinte du nombre minimal de chambres, l'organisme doit s'assurer que les hôtels sélectionnés pour l'hébergement sont informés qu'ils doivent en faire le décompte en spécifiant clairement chaque réservation qui est faite dans le cadre du congrès ou de l'événement. L'organisme doit également informer ses participants qu'ils doivent mentionner clairement que la réservation de leur chambre est faite au nom de son congrès ou de son événement;
- L'organisateur du congrès ou de l'événement consent à participer au sondage **Clientèle d'affaires Baromètre** qui permet à Tourisme Laval de sonder les participants sur leurs habitudes de consommation des produits touristiques de la région (voir document ci-joint). Le sondage est intégré dans l'application mobile du congrès ou de l'événement.

## DÉPÔT DE DEMANDE

L'organisme qui souhaite déposer une demande doit :

- Remplir le formulaire prévu à cet effet;
- Déposer une pièce justificative afin de prouver que la personne qui dépose la demande est dûment autorisée à le faire;
- Déposer des documents en appui à la demande, par exemple, programme du congrès ou de l'événement, documents visuels, offres de prix, etc. Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets, compréhensibles et fondés sur des données exactes. Sinon, il appartiendra au demandeur d'en corriger les lacunes dans le délai accordé, le cas échéant.

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉVÈNEMENTS D'AFFAIRES

### Formulaire de demande et conditions d'entente

Ce formulaire de demande doit être rempli et envoyé à Tourisme Laval **AVANT LA CONFIRMATION** de l'évènement ou du congrès. Autrement, la demande sera automatiquement rejetée.

#### DEMANDE EFFECTUÉE PAR

ORGANISME: \_\_\_\_\_

REPRÉSENTANT: \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉVÈNEMENT: \_\_\_\_\_

DATE(S) DE L'ÉVÈNEMENT: \_\_\_\_\_ LIEU: \_\_\_\_\_

TYPE D'ÉVÈNEMENT: \_\_\_\_\_  International  National  Provincial

NOMBRE DE PARTICIPANTS: \_\_\_\_\_

#### ADMISSIBILITÉ

Toute demande présentée par un organisateur de congrès ou d'évènement à Laval doit répondre en tous points aux conditions d'admissibilité énoncées ci-dessous, précédant ou suivant l'acceptation de la demande:

- Les organismes publics ou privés, à but lucratif ou non;
- Le congrès ou l'évènement doit se tenir à Laval pour la première fois ou y être tenu depuis plus de cinq (3) ans;
- Le congrès ou l'évènement qui garantit au départ par la signature d'un contrat la reconduction de ses activités pourra bénéficier d'une aide financière pour chacun de ses évènements, pour un maximum de trois (3) ans;
- Le congrès ou l'évènement doit générer au minimum 50 nuitées dans un ou plusieurs hôtels et inclure 100 participants (sur place);
- Le congrès ou l'évènement doit faire l'objet d'une analyse des nuitées planifiées ainsi que de mesures de suivi;
- Le formulaire de demande doit être dûment rempli et transmis à Tourisme Laval avant la confirmation de l'évènement ou du congrès.

#### MODALITÉS

L'organisateur de congrès ou de l'évènement confirme que lors de l'acceptation d'aide financière, les données étaient les suivantes :

Nombre de participants au congrès/à l'évènement (sur place): \_\_\_\_\_

Nombre de nuitées prévues: \_\_\_\_\_

Signature du représentant: \_\_\_\_\_

Date de signature: \_\_\_\_\_

DEMANDE ACCEPTÉE

DEMANDE REFUSÉE

Signature du représentant: \_\_\_\_\_

Date de signature: \_\_\_\_\_